

Le rôle des zones franches industrielles d'exportation (ZFIE) dans l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) En Algérie

Dr. LAZREG Mohammed - Université de Sidi Bel Abbés

Dr. GODIH Djamel Torqui - Université de Mostaganem

Résumé :

De nos jours, la zone franche est un concept qui se pratique par plusieurs pays dans le monde, en vue de développer leur activité économique.

Cependant, cet article a pour objectif de montrer que :

- ✚ Les zones franches peuvent constituer des atouts importants pour diversifier l'économie algérienne.
- ✚ Les zones franches industrielles d'exportation qui sont le type de zone franche industrielle établi dans les Pays en voie de développement, peuvent avoir des effets positifs sur l'économie algérienne.

Afin d'atteindre les objectifs de l'étude, cet article traite plusieurs points, notamment :

- ✚ Les zones franches et les conditions de leurs installations ;
- ✚ Les avantages des zones franches industrielles d'exportation ;
- ✚ L'évolution des zones franches industrielles d'exportation ;
- ✚ Eléments de réflexion sur les zones franches en Algérie.

Mots clés :

Zones franches industrielles d'exportation, Attractivité des investissements, IDE.

ملخص:

إن مفهوم المنطقة الحرة أصبح يعد اليوم من المفاهيم التي تطبق في العديد من دول العالم، و التي تسعى الى تحسين نشاطها الاقتصادي.

تهدف هذه الورقة البحثية الى دراسة النقاط التالية:

- ✚ إن المناطق الحرة يمكن أن تشكل فرصا هامة لتنويع الاقتصاد الجزائري.
- ✚ إن مناطق التصدير الصناعية الحرة و التي تمثل نوع المنطقة الصناعية الحرة المنشأة في البلدان النامية ، يمكن أن يكون لها آثار إيجابية على الاقتصاد الجزائري .

لبلوغ أهداف الدراسة، يعالج هذا المقال عدة نقاط أهمها:

- ✚ المناطق الحرة وشروط انشائها،
- ✚ إيجابيات مناطق التصدير الصناعية الحرة ،
- ✚ تطور مناطق التصدير الصناعية الحرة ،
- ✚ واقع المناطق الحرة في الجزائر.

الكلمات المفتاحية:

مناطق التصدير الصناعية الحرة، جاذبية الاستثمارات، الاستثمار الأجنبي المباشر.

Introduction :

Les zones franches industrielles d'exportation (ZFIE) se sont multipliées ces dernières années en tant qu'instrument de développement et de croissance fondée sur l'exportation. Les zones franches constituent une pratique répandue dans beaucoup de pays en développement. La zone franche est surtout recommandée aux pays où le libre change est encore entravé par les instructions douanières, des réglementations lourdes, et un protectionnisme important. ⁽¹⁾

Les ZFEI peuvent néanmoins contribuer utilement au développement d'un pays et ouvrir la voie des réformes si elles sont intégrées à une stratégie nationale globale et complétées par d'autres politiques. Elles peuvent être particulièrement utiles dans les pays qui mettant en œuvre une libéralisation progressive des échanges, en atténuant les effets défavorables de droits de douane élevés sur les exportations, en facilitant la création d'un secteur d'exportation et en améliorant la balance commerciale du pays. ⁽²⁾

Toutefois, les analystes et expertises établies à travers le monde notamment par le Fond monétaire internationale et la Banque Mondiale ont montré que les zones franches industrielles ne connaissent pas toutes le même sort, quelques-unes ont réussi, d'autres ont échoué. Tout comme elles procurent des avantages aux pays ou régions qui les instaurent, elles nécessitent aussi des préalables, des conditions que ces mêmes pays et régions doivent réunir et pour lesquels ils doivent consentir des dépenses parfois significatives. ⁽³⁾

En Algérie, la chute rapide des cours sur le marché pétrolier international, est venue révéler ; encore une fois ; l'extrême fragilité de notre système économique. Des fluctuations, somme toute naturelles et prévisibles du marché international d'une matière première ; prennent tout à coup les allures d'une réelle menace, du fait du poids écrasant des hydrocarbures au sein de notre économie. Cette réalité brutale, qui réveille le souvenir d'une crise similaire vécue en 1985 et des conséquences dévastatrices qu'elle a engendré au plan politique, économique et social, nous interpelle tous, citoyens comme institutions sur les risques graves auxquels notre économie continue imprudemment de s'exposer, du fait de sa trop faible diversification .

Vingt années après le douloureux plan d'ajustement structurel du FMI en 1994, c'est encore une fois tout l'édifice économique national qui est exposé aux aléas du marché international d'une manière première. Les entreprises algériennes ne peuvent pas prospérer durablement avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur environnement économique. La construction d'une économie plus diversifiée et moins dépendantes des performances du seul secteur de la production et des exportations d'hydrocarbures est indispensable. La diversification économique est nécessaire, elle est également la seule voie ouverte pour faire face aux défis de la création d'emplois et celui des revenus nécessaires pour répondre aux besoins de notre population. Les zones franches peuvent constituer dans ce cadre des solutions adéquates.

L'économie algérienne a besoin d'entreprises performantes. Le retard pris dans ce domaine est considérable et les politiques économiques actuellement en œuvre restent largement en deçà du défi qui nous impose de créer rapidement des champions. Des entreprises compétitives qui récupèrent leurs parts de marchés intérieurs et qui engagent la bataille de la conquête de débouchés extérieurs.

Il est fortement conseiller de créer des zones franches dans la perspective de développer l'économie algériennes. Faut-il revenir à la création de zones franches pour redynamiser l'économie algérienne et le secteur industriel de production de biens et de services en Algérie ?

La crise du pétrole oblige aujourd'hui à repenser la stratégie économique de l'Algérie et la mise en place de nouvelles opportunités de création d'entreprises hors hydrocarbures ; En 2003, les pouvoirs publics semblaient aller vers le développement des zones franches avec l'ordonnance 03-02 du 19 juillet 2003, ce texte a finalement été abrogé en juin 2006 sans que l'on sache véritablement pourquoi. Beaucoup de pays émergents ont constitué des zones franches et à constituer des leviers importants de croissance, en créant des zones d'exportation créatrices d'emplois nouveaux, principalement dans l'industrie, via la sous-traitance internationale et de la formation de la main d'œuvre, de la diversification de l'économie avec des nouvelles filières d'activité et enfin de transfert de technologie et surtout

d'apport de devises au pays d'accueil. Les exemples ne manquent pas dans ce cadre, nous pouvons citer entre autres :

- ✚ l'exemple de Djebel Ali (Emirats Arabes Unis)
- ✚ Hambourg en Allemagne; Jurong à Singapour, Tanger au Maroc

Même si les résultats sur les zones franches sont mitigés pour certains, il ne demeure pas moins que les pays qui ont utilisé ce mode de développement ont réussi à créer de véritables plateformes de production de biens et de services qui a contribué à la modernisation de leurs pays dans beaucoup de domaines à l'exemple de Dubaï, Tanger et Singapour. Les zones franches sont à notre sens, une alternative à l'heure actuelle au développement économique local, national et même régional.

Problématique:

Deux questions centrales sont au cœur de notre problématique dans le cadre de notre modeste contribution à travers cet article :

- ✚ Faut-il revenir à la création de zones franches industrielles d'exportation pour redynamiser l'économie algérienne et le secteur industriel de production de biens et de services en Algérie ?
- ✚ Sur quoi repose le succès ou l'échec d'une zone franche industrielle d'exportation ?

Notre problématique est subdivisée en plusieurs questions directrices :

- ✚ Quelles sont les conditions d'installation des zones franches et les évolutions y afférentes ?
- ✚ Quels sont les avantages et inconvénients des zones franches ?
- ✚ Quelles sont les conditions nécessaires pour une efficacité des zones franches en Algérie ?

Autant de questions qui sous-tendent la problématique afférente aux zones franches. Pour résoudre cette problématique ; nous avons émis un certain nombre d'hypothèses.

Nos hypothèses:

Les deux hypothèses principales sont les suivantes :

- ✚ Les zones franches peuvent contribuer au développement de l'économie nationale d'une part, d'autre part elles peuvent

également contribuer à la croissance des investissements directs étrangers (IDE).

- ✚ Le succès ou l'échec d'une zone franche industrielle d'exportation repose sur certains critères.

Nos hypothèses principales sont subdivisées également en plusieurs sous-hypothèses directrices :

- ✚ La mission première d'une zone franche industrielle d'exportation est celle d'attirer les investisseurs directs étrangers, car dans les pays en développement l'état des forces productives ne permet pas d'atteindre les niveaux de performance nécessaires à la pénétration des marchés mondialisés.
- ✚ Les zones franches industrielles d'exportation sont un espace industriel en perpétuelles mutations et les expériences à travers le monde montrent que leur évolution peut être caractérisée par des étapes différentes.
- ✚ Dans l'état actuel des choses ou l'Algérie à besoin de diversifier son économie, une des solutions consiste à créer des zones franches industrielles et de les confier à une administration indépendante.

Les objectifs de notre article sont de deux ordres:

- ✚ Les zones franches d'exportation peuvent constituer des atouts importants dans le but de diversifier l'économie algérienne. Toutefois, le succès des zones franches reste tributaire de la maîtrise de cette politique, au double plan de sa conception, notamment par l'utilisation des zones franches au service d'une politique globale cohérente d'ouverture commerciale et de sa mise en œuvre par la soumission rigoureuse du choix des sites et de leur gestion aux critères d'efficacité économique.
- ✚ La diversification de l'économie, la construction de l'économie de marché et la mutation de l'économie capitaliste dans laquelle s'insère l'économie algérienne dictent aux entreprises de faire prévaloir la culture afférente à la gestion stratégique. Les zones franches dans ce cadre ne sont ainsi finalement qu'un instrument d'appoint, qui pour autant ne doit pas être négligé, dans une politique globale d'adaptation aux

contraintes de la mondialisation ; et à ce titre, elles ne sauraient être considérées comme un substitut à une véritable politique de restructuration industrielle en Algérie.

Méthodologie :

En vue de répondre aux différentes questions de notre problématique et vérifier nos hypothèses, nous avons eu recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages et documents pour faciliter notre recherche ayant trait au thème de notre contribution. Dans ce cadre, nous développerons également nos analyses personnelles sur le thème en question. Notre « coupure épistémologique » nous permettra de formuler des solutions et des recommandations quant à la question ayant trait aux zones franches en Algérie. Nous tenterons en fait de développer certains apports personnels quant à la concrétisation effective de des zones franches, qui deviennent à notre sens des impératifs absolus pour tenter une diversification de notre économie, tout en contribuant modestement et d'une manière générale à l'amélioration et l'approfondissement des connaissances à travers de nouveaux éclairages dans le domaine des zones franches et ce, dans les différents points de notre contribution et en conclusion.

Notre réflexion dans le cadre de notre contribution à travers cet article tourne autour des axes suivants :

- + Zones franches et les conditions de leurs installations ;
- + Les avantages et inconvénients des zones franches industrielles d'exportation ;
- + L'évolution des zones franches industrielles d'exportation ;
- + Quelques éléments de réflexion sur les zones franches en Algérie.

Notre conclusion générale mettra en exergue :

- + Une synthèse récapitulative de nos principaux résultats.

I) Zones franches et conditions de leurs installations

La notion de zone franche est une notion évolutive dont le contenu s'est à la fois diversifié et élargi en relation étroite avec les grandes phases d'évolution de l'histoire des échanges internationaux : une histoire qui se confond avec celle de la formation et de l'extension du système économique capitaliste à l'échelle mondiale.⁽⁴⁾ Historiquement, les flux d'échanges internationaux ont successivement donné naissance à différents types de zone franches distincts, soit du point de vue de la nature des activités qu'ils recouvrent, soit du point de vue de la nature des économies d'insertion et par là de l'orientation conférée à leurs activités. Il s'agit notamment de la zone franche commerciale, industrielle et bancaire que nous tenterons de les définir succinctement dans notre communication.

1) La zone franche : essai de définition générale

L'évolution de l'implantation des zones franches industrielles d'exportation dans le monde, a donné lieu à différentes définitions, le concept même de ces périmètres économiques n'est pas uniforme, dans ce contexte certaines définitions ont été avancées par certaines organismes.

L'Association Mondiale des Zones Franches Industrielles d'Exportation adopte la définition suivante : « Tous les secteurs autorisés par le gouvernements tels que Ports Francs, Zones Franches de Commerce, Zones Franches Douanières, Zones Franches Industrielles ou tout autre type de Zone y compris pour le commerce extérieur, que le Conseil pourrait décider d'inclure à un moment ou un autre ».⁽⁵⁾

A notre avis, cette définition est très extensive et peut inclure toutes les catégories des Zones Libres Economiques.

La Zone Franche Industrielle d'Exportation peut être définie comme suit : Aire délimité administrativement, parfois géographiquement, soumise à un régime douanier autorisant la libre importation des équipements et autres produits en vue de la production de biens destinés à l'exportation. Ce régime s'accompagne généralement de dispositions législatives de faveur, notamment fiscales, qui constituent autant d'incitations à l'investissement étranger.⁽⁶⁾

La Banque Mondiale propose une définition plutôt fonctionnelle de la Zone Franche Industrielle d'Exportation : « la zone franche industrielle d'exportation est une variante relativement récente de la zone franche commerciale. Les zones franches industrielles d'exportation procurent plus spécifiquement des bâtiments et des services en vue des activités de fabrication, telle que par exemple la transformation de matières premières et de biens intermédiaires importés en produits finis généralement destinés à l'exportation, mais parfois aussi au marché domestique moyennant le paiement des droits de douane usuels. La zone franche industrielle d'exportation se trouve être aussi une zone industrielle située physiquement et/ou administrativement hors des barrières douanières et orientés vers la production en vue de l'exportation. Les facilités qu'elle offre servent de démonstration pour attirer les investisseurs et de commodité pour leur établissement. Ces facilités sont généralement accompagnées d'autres incitations ». ⁽⁷⁾

A partir de ces définitions, nous retenons que par rapport aux autres catégories de zone libre économique, la zone franche industrielle d'exportation se distingue par la nature des activités qui s'y opèrent et qui sont exclusivement des activités industrielles et manufacturières orientées vers l'exportation.

2) Les différents types de zones franches

2.1 : Les zones franches commerciales

Première forme historique de zone franche, la zone franche commerciale est localisée dans une surface délimitée qui n'abrite que des activités de commerce et d'entreposage de marchandises. Le statut de franchise douanière (voire d'allégement fiscal) dont elles bénéficient restant conditionné par leur sortie ultérieure.

2.2 : Les zones franches industrielles

La zone franche industrielle concerne des activités industrielles auxquelles elle assure, la franchise douanière et l'absence de contrôle contingentaire. Selon qu'elles s'établissent dans les PVD ou dans les pays développés, deux types de zones franches sont à distinguer :

- ✚ les zones franches industrielles de transformation pour l'exportation (ZFTE) / Localisé dans les PVD, mais également dans certaines économies en transition, la ZFTE qui est

actuellement la principale forme de zone franche existante dans le monde a pour but de promouvoir des industries d'exportation.

- ✚ les zones franches industrielles tournées vers le marché intérieur des pays développés : Certains pays développés et particulièrement les Etats-Unis, ont créé des zones franches industrielles dont la production qui recourent essentiellement à des intrants importés, est principalement destinée à leur marché intérieur.

2.3 : Les zones franches bancaires

Egalement désignée sous le nom de place bancaire off-shore, la zone franche bancaire est une aire délimitée, dans laquelle les banques de toutes origines trouvent une grande liberté d'action. A la condition de travailler en devises étrangères et uniquement avec des non-résidents, elles bénéficient d'avantages fiscaux et surtout de la libre circulation des capitaux qui entrent et sortent sans contrôle. En principe, les zones franches bancaires ne se confondent pas avec les paradis fiscaux dont certains petits territoires (Bahamas, Caïman, Luxembourg...).⁽⁸⁾

3) Le cadre général d'intervention des zones franches industrielles pour l'exportation

La mission première d'une zone franche industrielle d'exportation est celle d'attirer les investisseurs directs étrangers, car dans les pays en développement l'état des forces productives ne permet pas d'atteindre les niveaux de performance nécessaires à la pénétration des marchés mondiaux. En effet, ces pays se caractérisent par:

- ✚ Un manque de capitaux à l'investissement seul à même d'enclencher un processus durable de croissance ;
- ✚ Une faible compétitivité des produits nationaux sur les marchés internationaux tant du point de vue de la qualité que celui des prix ;
- ✚ Des faibles capacités d'organisation, de management et de commercialisation.

La condition première à l'installation et la faisabilité d'une zone franche industrielle d'exportation est alors de pouvoir offrir aux investisseurs étrangers des facilités d'établissement et un

environnement capables de les inciter à l'investissement et leur permettant des économies sur les coûts de production comparativement à leurs pays d'origine. C'est sur les dépenses des salaires que le plus souvent les entreprises étrangères réalisent des économies quand elles investissent dans les pays en développement, sachant que la main-d'œuvre y est moins chère qu'en pays développés. En plus de cet avantage comparatif, les zones franches industrielles offrent la possibilité de pratiquer des salaires réels bas, en deçà des performances des travailleurs, la constitution de syndicats, n'étant pas autorisée dans la plupart des cas. De même, l'Etat offre des exonérations ou des réductions en matière de cotisations sociales.

Une deuxième condition porte sur l'investissement réalisé en zone franche. Les impôts et taxes y afférents (impôt sur le capital, taxe foncière, taxe sur la propriété.....) doivent être étudiés et réduits ou supprimés selon le cas, les demandes d'investissements sur la zone devant être traitées avec la plus grande célérité possible afin de minimiser les lenteurs administratives. L'investisseur étranger doit être protégé contre l'éventuelle nationalisation et recevoir les garanties de pouvoir transférer ses bénéfices et capitaux. L'adhésion des pays en développement aux diverses organisations internationales ou leur ratification d'accords relatifs aux garanties de l'investissement, au règlement des différends commerciaux ainsi que leurs systèmes politiques et situations sociales constituent des indices dont les entreprises tiennent comptes dans les décisions de localisation. D'ailleurs de nos jours, des bureaux d'études et d'experts se chargent de l'évaluation du risque à l'investissement et établissent des classements des pays en développement pour aider les entreprises dans la décision d'investissement et le calcul du risque.

La troisième condition concerne les droits de douanes. Les entreprises de la zone doivent en être exonérées et pouvoir accéder sans limitation aux intrants, matériel et équipement importés qui interviennent dans la fabrication des produits à exporter. L'administration des douanes est chargée de limiter et d'alléger les contrôles et procédures de dédouanement en se limitant aux vérifications d'usages sur l'acheminement des marchandises importées vers la zone ainsi que celui des produits à exporter de la

zone vers le port ou l'aéroport, les contrôles étant effectués sur le site de la zone.

Cependant, elle doit aussi veiller à ce que les marchandises importées par la zone ou celles destinées à l'exportation par la zone ne soient pas écoulées en dehors de la zone sur le territoire national, sauf autorisation expresse.

Les conditions matérielles ainsi que la localisation de la zone sont un autre élément nécessaire à son efficacité. La zone franche industrielle d'exportation doit pouvoir offrir les bâtiments nécessaires, les équipements et les services correspondant (entretien, sécurité, services bancaires, assurances...), les formalités administratives devant y être simplifiées. Quant à sa localisation, elle doit se faire sur un site viabilisé doté des commodités nécessaires (assainissement, alimentation en eau et énergie, réseau de communication téléphoniques fiable,...) à proximité des ports ou aéroports afin d'économiser sur les coûts de transports et de réaliser des gains de temps.

Nonobstant les conditions inhérentes à la zone franche elle-même, le pays hôte doit pouvoir assurer la stabilité politique et sociale garantissant la sécurité des investisseurs et leurs biens, une politique économique libérale, un taux de change réaliste encourageants les exportations, une réglementation du commerce extérieur de libre-échange avec une meilleure connaissance des techniques de commercialisation et des marchés internationaux. La protection des industries nationales de substitution aux importations doit y être abandonnée ou réduite afin de ne pas défavoriser les exportations de la zone.

Aussi, l'environnement juridique et réglementaire doit être favorable à l'activité privée de commerce et de production. Même si la zone est d'un statut public, elle doit être régie par les règles de gestion privée et doit rechercher sa propre rentabilité.

Le pays a besoin d'être doté d'une infrastructure matérielle suffisante essentiellement en matière de transport, communications et services publics ainsi que d'un réseau d'information efficace capable de renseigner sur la situation économique, technologique et financière des entreprises et de l'économie entière.

De ce fait, les facteurs essentiels présidant à la réussite d'une zone franche industrielle d'exportation peuvent être résumés comme suit :

- ✚ Le site de la zone franche en plus du fait qu'il est doté des infrastructures nécessaires et situé non loin des points d'exportation, doit se trouver à des endroits ou régions où la main-d'œuvre est disponible et prédisposée aux activités industrielles ;
- ✚ Le coût de l'investissement ne doit pas être exagéré, d'ailleurs ce sont les industries à forte intensité de main-d'œuvre (l'électronique en Malaisie, Corée du Sud, à Taiwan..., la confection en République dominicaine, Indonésie, Jamaïque, Sri-Lanka, Bangladesh,...) qui sont développées sur les zones franches à leur début d'activité pour ne pas alourdir l'amortissement et donc assurer une rotation plus rapide du capital ;
- ✚ Le coût de l'aménagement de la zone franche ne doit pas être exorbitant, il y a lieu surtout d'éviter de construire un grand nombre de bâtiments qui risquent de ne pas être occupés et loués. ⁽⁹⁾

II) Les avantages et inconvénients des zones franches industrielles d'exportation

Au cours de ces dernières années, les pays créant des zones franches industrielles d'exportations ont souvent considéré celle-ci comme un instrument central de leur politique de développement. Si les objectifs en terme de création d'emplois ont parfois été atteints, il est, néanmoins, difficile de croire que les activités des zones franches se réduisant à la production de biens technologiquement simples soient porteuses d'un grand potentiel industrialisant.

En créant des zones franches, les pays en développement espèrent que celle-ci leur permettront de résoudre un certain nombre de problèmes économiques auxquels ils sont confrontés et de créer une dynamique de développement.

Les avantages que peut procurer la zone franche industrielle d'exportation, peuvent être distingués en deux groupes : les avantages directs et les avantages indirects.

Les avantages directs sont liés à l'investissement lui-même et se résument à :

- ✚ La création d'industries qui viendront renforcer le tissu industriel du pays hôte ;
- ✚ Création d'emplois sur la zone ;
- ✚ La distribution des revenus ;
- ✚ Les rentrées en devises issues des exportations de la zone qui vont renforcer la balance des paiements du pays, redynamiser le secteur bancaire.

Les avantages indirects résident dans les relations d'entretien de la zone franche avec le reste de l'économie nationale et les effets plus ou moins à long terme qu'elle peut produire. L'on distinguera notamment :

- ✚ La création d'une demande d'infrastructure et services en direction de la région ou de la localité où est située la zone franche ;
- ✚ L'utilisation de richesse et produits nationaux par les entreprises de la zone franche ;
- ✚ La création de demande envers les entreprises locales (hors zone franche) en matière de sous-traitance, d'intrants,....., ce qui peut donner lieu à une offre d'emplois de la part de ces entreprises ;
- ✚ L'enclenchement d'une dynamique de développement régional ou local ;
- ✚ La formation sur le tas des travailleurs et par conséquent, l'acquisition de connaissance de gestions, techniques, financières et commerciales ;
- ✚ La transmission de technologies et expériences de gestion vers les entreprises locales exerçant en dehors de la zone ;
- ✚ L'introduction et l'intégration du pays aux réseaux du commerce international.

Ce sont tous ces avantages directs et indirects qui doivent être pris en compte dans l'évaluation de la rentabilité d'une zone franche industrielle d'exportation. Il y a lieu de les comparer aux dépenses et coûts consentie par l'Etat pour l'installation et l'aménagement de la zone. Ces coûts et dépenses se résument: ⁽¹⁰⁾

- ✚ A la perte sur la valeur du terrain, celui-ci étant souvent cédé aux entreprises à des prix étudiés ;
- ✚ Aux coûts d'aménagement de la zone ;
- ✚ Aux exonérations fiscales consenties ;
- ✚ Aux charges sur services et infrastructures supportées ou non réclamés par l'Etat ou la collectivité ;
- ✚ Aux diverses subventions accordées aux activités sur la zone.

III) L'évolution des zones franches industrielles d'exportation

Les zones franches industrielles d'exportation sont un espace industriel en perpétuelles mutations et les expériences à travers le monde montrent que leur évolution peut être caractérisée par trois étapes différentes. ⁽¹¹⁾

La première étape est celle relative au démarrage de la zone franche où les préoccupations sont de drainer le maximum d'investissements et créer le plus d'emplois possibles. Les promoteurs et gestionnaires de zone offrent alors beaucoup d'avantage pour installer un plus grand nombre d'entreprises fortes utilisatrices de main-d'œuvre.

La seconde étape reflète un niveau plus avancé de développement de la zone où celle-ci cherche à attirer les entreprises utilisant des technologies avancées. Elle passe ainsi des industries intensive-labour aux industries intensive-capital telle la chimie, l'électronique,.... Susceptibles de transmettre le savoir-faire à travers la création d'emplois qualifiés et les relations économiques d'échanges et de sous-traitance que les entreprises de la zone franche auront tissées avec celles situées sur le reste du territoire du pays hôte. Les avantages sont alors octroyés aux entreprises à technologies avancées et ils sont réduits ou supprimés pour les autres entreprises.

A la troisième phase de son évolution la zone franche, conçue à l'origine pour réduire le protectionnisme, développer des échanges internationaux et propager le libre-échange, est intégrée au reste de l'économie. Les progrès cumulée dans l'allégement des barrières douanières et réglementaires et l'abandon des politiques de substitution aux importations font que la zone franche industrielle se « désenclave » et s'intègre à l'économie domestique. Les régimes fiscaux, réglementaires et autres de ces deux territoires (la zone

franche et l'économie domestique) se rapprochent, les entreprises situées hors de la zone franche pouvant bénéficier des mêmes avantages offerts à celles y exerçant. A ce stade, la zone franche peut encore accorder des avantages particuliers, mais aux entreprises à hautes technologies telles que les biotechnologies, l'énergie, les équipements médicaux et autres technologies de pointe. De même qu'à ce niveau de développement, le pays hôte peut pratiquer d'autres systèmes pour encourager les exportations, en l'occurrence le système d'industries sous douane, les exonérations des droits de douanes, les ristournes des droits de douanes. Ceux-ci sont utilisés même en pays développés.

Dans les industries sous douanes, les entreprises bénéficient du statut de libre-échange et produisent pour l'exportation (elles peuvent aussi être autorisées à écouler une partie de leur production sur les marchés intérieurs). Elles ne sont pas forcément regroupées sur un site délimité comme en zones franches, elles sont éparpillées sur les zones industrielles et même en dehors. L'administration douanière est chargée de veiller à simplifier les procédures afin d'assurer aux entreprises, la rapidité de la mise à leur disposition des inputs importés et la souplesse dans les formalités à l'exportation. Quant aux vérifications et contrôles douaniers, elle peut les exercer soit de façon permanente au niveau des entrepôts en veillant la destination des produits importés (ceux-ci importés en franchise, doivent être destinés à la production de bien à l'exportation) et des produits à exporter, soit de façon ponctuelles par des « mission-surprises » dans les usines pour vérifier les stocks de produits et la comptabilité « matières » et autres.

Sous le système d'exonération des droits de douanes les entreprises exportatrices sont exonérer de droits d'importation, des taxes indirectes et des contingentements à l'importation indépendamment de leur localisation. En contreparties, elles sont tenues d'exporter leur production pour laquelle les biens importés en franchise ont servi d'intrants et qui est déterminée sur la base des coefficients de « dépenses matières ».

Dans un système de ristourne des droits de douanes, les entreprises d'exportation s'acquittent des droits de douanes et autres taxes

indirectes versés sur les inputs importés et présentent par la suite des documents justificatifs pour percevoir une ristourne. Les entreprises ne sont donc pas exonérées en amont comme dans le système d'exonération, mais en aval de l'importation.

IV) Eléments de réflexion sur les zones franches en Algérie

1) Création de zones franches pour diversifier l'économie algérienne

Dans l'état actuel des choses ou l'Algérie a besoin de diversifier son économie, une des solutions consiste à créer des zones franches industrielles et de les confier à une administration indépendante. En fait, une administration de classe mondiale en termes d'efficacité à l'instar de la Chine qui a opté pour des zones franches dans les années 90. Les zones en question ne seront pas soumises au régime fiscal et douanier pour favoriser ainsi la production, aussi bien par les entrepreneurs algériens qu'étrangers. Il demeure bien entendu à notre sens, que les marchandises produites dans ces zones franches devront faire l'objet des droits de douanes quand elles sortent pour être commercialisées en Algérie. Toutefois, les zones franches ne sont ainsi finalement rien d'autre qu'un instrument d'appoint, qui pour autant ne doit pas être négligé, dans une politique globale d'adaptation aux contraintes de la mondialisation, et à ce titre, elles ne sauraient être considérées comme un substitut à une véritable politique de restructuration industrielle. ⁽¹²⁾

2) Recommandations pour une réussite des zones franches en Algérie

Nous tenterons dans le cadre de notre communication de mettre en relief plusieurs points afin que les zones franches puissent réussir en Algérie. En effet, le succès des zones franches reste tributaire comme nous l'avons souligné ci-dessus par une politique globale cohérente d'ouverture commerciale et de sa mise en œuvre par des critères d'efficacité économique. Pour cela, il ya lieu de mettre en œuvre des leviers fondamentaux

2.1 : Les leviers fondamentaux de rupture pour la mise en œuvre d'une gestion stratégique efficace pour la diversification de notre économie nationale et la réussite des zones franches en Algérie.

2.1.1: Couper le cordon de la rente

L'Etat devrait inscrire dans la constitution un échancier planifiant la fin de l'allocation de la fiscalité pétrolière au budget de l'Etat, avec une refonte de la politique fiscale et budgétaire qui prépare la transition vers la fin de la rente, pour inciter ainsi les pouvoirs publics à diversifier notre économie. En tout état de cause, la relance ne sera structurellement durable qu'à partir du moment où l'on s'attaquera aux rentes qu'elle soit bureaucratiques ou spéculatives générant des profits énormes au détriment des activités productives. ⁽¹³⁾

2.1.2 : Mettre en relief une stratégie économique cohérente pour simplifier l'environnement de l'entreprise et améliorer le climat des affaires

Libéralisation de l'acte d'investir, il doit être libre et n'est soumis à aucune autorisation ou agrément ; avec le lancement d'entreprises « champions économiques ». Ces champions bénéficieront du soutien effectif des pouvoirs publics en phase de démarrage. La Création d'une banque d'investissement spécialisée dans le développement de la PME/PMI s'avère nécessaire. En matière d'investissement directs étrangers (IDE) abandonner la règle des 51/49 appliquée systématiquement. Les pouvoirs publics doivent afficher les branches ou filières considérées comme stratégiques ou la partie algérienne est obligatoirement majoritaire. Nous pouvons citer comme exemple : L'énergie, les hydrocarbures, le transport. Les pouvoirs publics doivent implanter de nouvelles zones industrielles le long de l'axe autoroutier Est-Ouest pour favoriser ainsi la création de zones franches. ⁽¹⁴⁾

La Réforme en profondeur du système de régulation et d'encouragement de l'acte d'exportation s'avère d'une nécessité vitale, aussi la zone franche peut être un élément moteur. Le climat des affaires et l'environnement de l'entrepreneur au sein de l'économie algérienne sont reconnus pour être des freins à l'efficacité et à la compétitivité des investisseurs et des producteurs. Les pouvoirs publics doivent mettre en place les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la création de richesses. Aussi ; nous considérons que l'efficacité institutionnelle est d'une nécessité absolue en Algérie pour que toute stratégie de développement puisse réussir avec un impératif majeur : le management. Le management est

l'arme la plus redoutable et la plus efficace que les nations modernes utilisent pour maintenir et creuser leur suprématie économique et technologique sur le reste. C'est la ressource des ressources, celle qui permet d'utiliser efficacement les actifs d'une nation.

La création des zones franches en Algérie capables d'apporter une valeur ajoutée à notre économie est conditionnée également par les impératifs suivants :

- + Un environnement institutionnel et économique adéquat ;
- + Des réformes économiques efficaces ;
- + L'adaptation du système bancaire et financier aux nouvelles règles de l'économie de marché ;
- + Au rôle dévolu à l'entreprise ; la création de richesse et la diversification de l'économie ;
- + Une politique des ressources humaines qualifiantes ;
- + L'émergence d'un système d'enseignement performant ;
- + Une économie fondée sur la connaissance,
- + Un développement harmonieux des rapports entre le système de formation et la sphère économique
- + une mise à niveau des entreprises, des banques et de toutes les institutions,

2.1.3 : Réduire le champ de l'informel

Le secteur informel est puissant en Algérie. Il y a lieu de prendre des mesures urgentes avec des réponses concrètes aux besoins des personnes qui agissent dans ce secteur. Une Refonte des politiques du marché du travail pour encourager l'emploi formel est indispensable. Car le marché informel risque d'entraver le développement des zones franches en Algérie.

V) Réalité de ZFIE et l'attractivité des IDE en Algérie

La crise du pétrole oblige l'Algérie à repenser sa stratégie économique et la mise en place de nouvelles opportunités de création d'entreprises hors hydrocarbures et cela très rapidement car la situation de dépendance au pétrole devient inadmissible en plus d'être dangereuse pour l'avenir du pays.

En effet l'économie algérienne est caractérisée par de nombreuses sources de fragilités en plus de celle déjà mentionnée (dépendance

énergétique) : le risque pays élevé, in environnement des affaires peu favorable, un niveau très important de corruption....ces facteurs en eu des répercutions non négligeable sur l'attractivité des IDE durant ces dernières années.

Tableau 1 : Evolution des flux des IDE en Algérie depuis 2007 à 2015
(milliards US\$)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Flux IDE	1.661	2,593	2,746	2,264	2,571	1,484	1,693	1,5	0,587

Source:

www.unctad.org/en/pages/DIAE/WORLD%20Investment%20Reprt/Annex-Tables.aspx

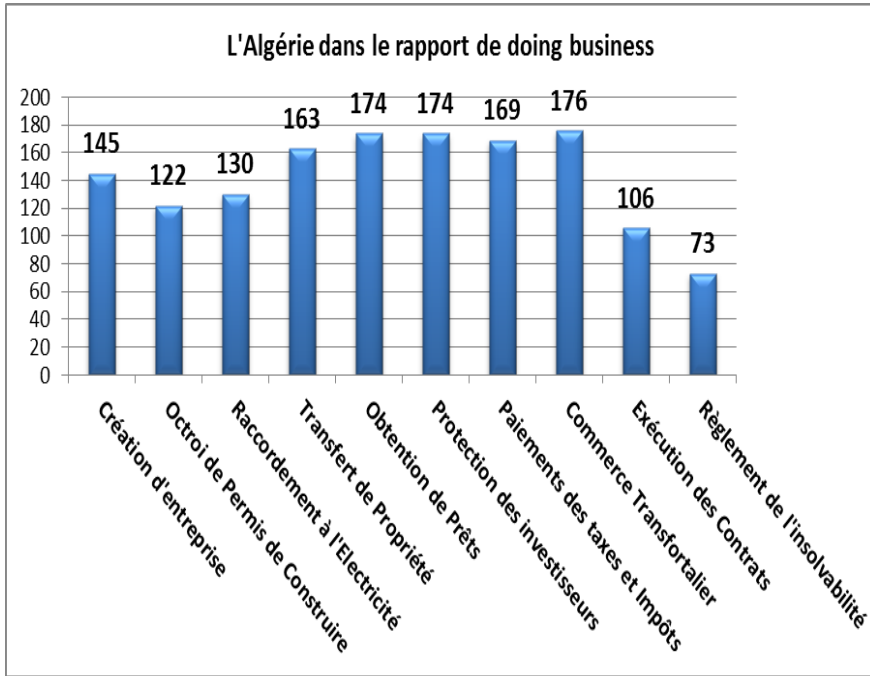
Comme nous pouvons le constaté dans le tableau ci-dessus le volume des flux des IDE entrants a considérablement baissé depuis le printemps arabe en 2011 en Algérie. Avec un niveau de risque élevé. Les investisseurs deviennent de plus en plus retissent et exigent plus de garanties de sécurités.

Les zones franches industrielles d'exportation pourraient être l'espoir qui permettra à l'Algérie d'attirer les IDE dans certains domaines de sélection, mais surtout de réaliser son objectif ultime qu'elle a tracé maintenant depuis un peu plus de vingt ans : la diversification de son économie.

En dépit des efforts qui ont été consenties dans ce sens, les zones franches algériennes ne sont pas du tout dynamiques, et le bilan des exportations reste très maigre. La zone franche industrielle d'exportation la plus anciennement créée est celle de Ballara à Jijel. Cette zone est peu attractive des investisseurs étrangers.

Pour comprendre cette situation, il suffit de jeter un coup d'œil sur le classement de l'Algérie dans le doing business 2016. (**Voir la figure 1**).

Figure 1 : Score de l'Algérie en terme de climat des affaire 2016.



Source: Doing Business 2016.

La figure ci-dessous, nous indique clairement que le climat n'est pas favorable aux affaires en Algérie. Il plus qu'urgent de remédier à cette situation. En effet, un climat des affaires serein est e changer essentiel à l'attraction des IDE et à la diversification de l'économie.

L'Algérie est classée loin derrière avec un rang de 163 sur 183 pays. Cela reste une contrainte imposante qui empêche le pays de le cap vers une économie plus diversifiée et plus soutenable. On ne peut pas prétendre créer une zone franche industrielle d'exportation dynamique avec un climat des affaire défavorable, des efforts doivent être entrepris pour convaincre les investisseurs à choisir l'Algérie et de ce fait dynamiser ces zones qui deviendront de véritables locomotives aux exportations et à l'industrialisation du pays.

Conclusion :

Plusieurs pays ont été témoins de l'apport des zones franches à l'attractivité des IDE mais surtout à la diversification de l'économie et du développement. Mais il est nécessaire de mettre l'accent sur les conditions de réalisation d'une zone franche d'exportation industrielle dynamique participant à résoudre la problématique de dépendance énergétique. En effet, une zone franche s'insérant dans l'économie mondiale a besoin tout d'abord de réunir un certain nombre de facteurs favorables à son développement, nous citons par exemple : garantir un environnement favorable aux affaires- des infrastructures modernes – lutte contre la corruption- un risque politique faible – la protection des investisseurs....ect.

L'Algérie a encore un long chemin à parcourir avant de voir un jour une zone franche attractive des IDE et assez dynamique en terme, d'exportation vers l'étranger. En vue de redynamiser les zones franches il serait important de diagnostiquer les contraintes freinant et dissuadant les investisseurs étrangers de s'implanter en Algérie. Il est clair que les zones franches algériennes ne peuvent être redynamisées sans attractivité adéquate des groupes internationaux capable de créer des industries pouvant exportées et s'insérer dans la chaîne de valeur mondiale. De ce fait il est urgent de prendre les décisions nécessaires à l'amélioration du climat des affaires qui devient ces dernières années, une entrave sérieuse aux investissements directs, en plus de la corruption qui est très asphyxiante qui a tendance à faire fuir es entreprises étrangères.

Par ailleurs, notre recherche a été bâtie sur un processus de réflexion reposant sur deux démarches : la première est dite positive, alors que la deuxième est normative.

Pour la démarche positive, elle a pour objectif l'analyse du processus afférent à la création de zones franches dans une économie de marché. Il s'agissait pour nous donc de situer plusieurs points notamment :

- ✚ La définition générale et la typologie des zones franches ;
- ✚ Les zones franches de transformation pour l'exportation ;

✚ De situer un message central qui est le suivant : Les zones franches peuvent constituer des atouts importants dans le but de diversifier l'économie algérienne. D'où la nécessité pour l'entreprise algérienne de prendre en compte ce nouveau défi qui consiste à adopter des stratégies. Toutefois, le succès des zones franches en Algérie reste tributaire de certaines conditions. La démarche positive, nous a permis de cerner et de situer dans son ensemble les zones franches dont notamment les zones franches industrielles pour l'exportation qui à notre sens est un plus à ne pas négliger en Algérie.

Quant à la démarche normative, elle a pour objet la recherche de solutions adaptées aux spécificités du contexte algérien à travers certaines recommandations pour une efficacité des zones franches en Algérie. Dans ce cadre, il est clair que la dynamisation et la modernisation de toutes les institutions et des entreprises constituent, incontestablement, des défis qui interpellent l'État. Car vouloir constituer des zones franches en Algérie, à l'instar de Dubaï ; Tanger et Singapour constituent à notre avis une alternative à l'heure actuelle au développement économique et national. Toutefois, cette alternative nécessite une efficacité des institutions et des entreprises algériennes.

La démarche dite positive et démarche normative ont mis en évidence ainsi les réponses à notre problématique.

Bibliographie:

1. HEUTREUX, C : Les zones d'entreprises, Paris, Edition PUF, 1990, p.5.
2. LAROT, P, les zones franches, Edition I.S.E, Paris, 2004, p.10.
3. PETER G. Warr, Zones franches industrielles et politiques commerciales, Finance et développement, Juin 2011, pp.34-36.
4. BARLIE, J.P, Les zones franches industrielles d'exportation. Haïti, Maurice, Sénégal, Tunisie, Paris, Ed. Karthala, 2001.
5. Pascal LAROT et Thierry SCHWOB, les zones franches dans le monde, études économiques, Paris, 1987, p.11.
6. Pascal LAROT et Thierry SCHWOB, les zones franches dans le monde, études économiques, Paris, 1987, p.11.
7. Pascal LAROT et Thierry SCHWOB, les zones franches dans le monde, études économiques, Paris, 1987, p.12.
8. Idem pp.14-15.
9. Michel Engman, OSAMU Onodera, ENRICO Pinali, Les zones franches d'exportation : leur Rôle passé et futur dans les échanges et le développement, Document de travail de l'OCDE n°53, 12 juin 2007.
10. IFID, les zones franches, Revue Finance et Développement au Maghreb N°13, p.11.
11. SADOUNI M., Zones franches, IDARA n° 2, 1999, p.161.
12. BOUZIDI Rachida, 5 essais sur l'ouverture de l'économie algérienne. Editions ENAG, Alger, 1998, p 156.
13. MEKIDECHE M, L'Algérie entre économie de rente et économie émergente. Editions Dahlab, Alger, 2000 ; p.198.
14. LAMIRI A : La décennie de la dernière chance. Emergence ou déchéance de l'économie algérienne, Editions Chihab, Alger, 2013, p.31.

Rapports :

- Rapport de la CNUCED 2016.
- Rapport de Doing Business 2016.